



COMITE SYNDICAL DU SYMALIM

Jeudi 7 décembre 2023 à 14h

PROCES-VERBAL

Le Comité syndical s'est réuni le jeudi 7 décembre 2023 à 14h00 au siège du Symalim.

.....

Liste des présent·e·s :

nombre de votes /délégué·e

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5 + 5
	MME DEHAN	5
	MME EL FALOUSSE	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5
	M. RAY	5 + 5
	MME REVEYRAND	5
	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. GAITET	4
CCMP	M. LARIVE	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5
	MME TOMIC	5,5
VILLEURBANNE	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DÉCINES-CHARPIEU	MME FAUTRA	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	M. BARGE	2
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	M. MANCINI	1
JONS	MME LE GREN	1
NEYRON	M. BRIERE	1 + 1.5

NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	M. GOUBET	1
THIL	MME POMMAZ	1

Ont donné pouvoir:-

M. Larive à M. Brière
Mme Dehan à M. Ray
M. Gomez à Mme Creuze

Participaient également à la réunion :

Symalim : M. Charles, Mme Bechoua, Mme Guibert, Mme Kassama,
Mme Pedoussaud, M. Trillat, Mme Vital

Ségapal : M. Maury

Mme Creuze ouvre la séance à 14h09 après vérification du quorum et énonciation des pouvoirs.

Mme Creuze souhaite désigner un-e secrétaire de séance : **Acceptation de Matthieu Brière**

Approbation du procès-verbal du 28 septembre 2023

Cf. Procès-verbal du Comité du 28 septembre 2023 diffusé via Dematis le 30/11/2023.
Aucune demande de modification reçue à ce jour

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POINT D'ACTUALITE – REVUE DE PROJET

Plusieurs points d'actualité / revue de projet sont présentés lors de ce comité :

o **Centre équestre n°1**

M. Charles indique que la question juridique de la propriété du centre ayant été résolue, le Symalim va se mettre en recherche d'un preneur capable de réhabiliter les bâtiments, en échange d'un bail emphytéotique. Ce sera le bureau du Symalim qui décidera de son contenu.

M. Brière insiste sur le fait qu'il ne faudra pas faire n'importe quoi, et être extrêmement vigilant, en impliquant le service urbaniste de la ville de Neyron qui instruira le futur permis de construire.

M. Charles précise qu'un AMI sera rédigé pour validation par le bureau.

o **Centre équestre n°2**

M. Charles indique que M. Lévêque veut céder sa convention. Pour ce faire, un état des lieux va être programmé.

Le preneur (la Sté ARION HDJ) souhaitait également une convention plus longue, ce qui a été refusé.

La nouvelle convention sera faite aux mêmes conditions que la précédente, et arrivera à échéance en 2028, comme la précédente.

o **Centre équestre n°3**

M. Trillat indique que les travaux ont commencés courant septembre, en sachant que les intempéries ont bien perturbées le chantier.

Du fait du maintien de l'activité pendant les travaux, une installation provisoire a été réalisée : des box, un manège et une sellerie.

○ **Pôle d'excellence Aviron**

M. Trillat indique qu'un espace sera dédié au Pôle France aviron, et qu'un autre espace sera dédié à un ensemble de salles de réunion. M. Charles précise que nous bénéficierons d'un ensemble de salles non comparable avec ce que l'on a actuellement. Nous aurons un outil de travail neuf et aux normes, proche du label BBC.

M. Trillat rajoute à ce propos que les athlètes seront sur place jusqu'au mois de juin 2024 : les travaux pourront donc commencer fin juin 2024, pour une durée d'environ 1 an. Il faudra réfléchir à l'exploitation du site pendant ces travaux qui finiront en fin d'année 2025.

M. Charles indique qu'il manque toujours 200K€. (La Métropole participant à hauteur de 300K€ et la Région Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 300K€)

Arrivée de M. Vermeulin à 14h20.

○ **Allée des cavaliers**

M. Trillat indique qu'un chantier voirie est en cours, le tapis étant dégradé depuis plusieurs années.

M. Vieira précise que ce chantier fait partie de l'entretien normal lié aux routes.

○ **Navettes TCL**

M. Vieira rappelle qu'il y avait pas mal d'interrogation à ce sujet, la fréquentation n'ayant pas été au rendez-vous l'an dernier. Il indique qu'il n'a pas pu avoir les chiffres de Colibri, mais que les chiffres du Sytral sont très positifs, avec une vraie progression, notamment la ligne N80 (directe Vaulx-en-Velin la Soie – Grand Parc) qui a dépassé la ligne N83 au niveau de la fréquentation.

M. Vieira rappelle que du fait que la ligne N83 soit déjà surchargée par les habitants de Vaulx-en-Velin, la ligne N80 a été une vraie réponse aux attentes des usagers.

M. Vieira indique que les autres navettes sont également en progression de manière importante : la N81 (Vénissieux), la N82 (Vaise) et la N84 (Rillieux) avec plus de 50% de fréquentation sur chaque ligne.

En valeur brute, ce pourcentage est un peu en dessous de ce qui était souhaité, mais la progression est tout de même positive.

M. Vieira espère que la ligne N80 sera bien implantée dans l'avenir, avec une vraie utilité reconnue. Il pense que ce serait pertinent d'utiliser la ligne N80 en renfort sur les week-ends de juin, qui sont des week-ends avec une forte affluence.

L'objectif pour l'été 2024 était d'avoir la confirmation de la reconduction, ce qui est maintenant validé. M. Vieira précise qu'il faut maintenant réfléchir aux arrêts des lignes N82 et N84 : M. Trillat et les agents de la Ségalpal ont déjà rencontré Kéolis et le Sytral à ce sujet.

M. Trillat indique qu'il faut notamment trouver des solutions de qualité d'accessibilité conforme pour les personnes à mobilité réduite.

Arrivée de Mme Groperrin et de M. Chapuis à 14h35.

M. Charles indique que l'opération tickets famille a très bien marché cet été. Cette opération a fait connaître au grand public la formule « ticket famille » et la découverte du Grand Parc pour certains usagers.

M. Charles précise que vu le nombre de tickets qu'il nous reste, l'opération pourra être reconduite l'été prochain sans coût supplémentaire.

Mme Pommaz voudrait connaître sur quelle période s'est déroulée cette opération.

M. Vieira lui indique que cela se passait sur juillet et août, avec une prolongation jusqu'au 3 septembre.

Mme Pommaz indique qu'il y a eu des problèmes de billetterie au niveau du Colibri, mais que malgré ce souci, ils ont constaté une augmentation de plus de 12% sur l'année 2022, avec au moins autant si ce n'est plus sur l'année 2023.

Mme Pommaz relève également que ces transports en commun restent tributaires de la météo, et que la fréquentation a augmenté suite à la fermeture du Pont de l'Île. Elle pense que la ligne du Colibri pourrait exister tout au long de l'année, au titre de service apporté au territoire. Un travail est à faire sur ce sujet.

M. Quiniou relève après calcul, que le coût des lignes de bus N81, N82, et N84 est de 60% pour les 3 navettes, soit environ 35 euros par personne... Il trouve ça excessif.

M. Vieira lui indique que c'est la même chose sur beaucoup de transports publics : les TER par exemple... et identique également en Ile de France. M. Vieira pense qu'il ne faut pas voir en terme de coût mais plutôt en terme d'investissement : on pense qu'un projet peut se développer et ensuite cela devient d'intérêt public. L'objectif final étant sur du long terme.

Mme Pommaz pense qu'il s'agit aussi d'une démarche écologique, même si cela inclut un coût. Mme Pommaz précise que ces mises en œuvre sont faites en toute conscience et en toute connaissance de cause.

M. Charles note tout de même que les lignes commencent à trouver leurs usagers, et que cela est une bonne nouvelle.

○ **Rhône de Miribel**

Mme Guibert annonce l'avancement de l'étude de refonte globale du Rhône, et de l'étude portant sur le secteur Miribel/Neyron.

L'étude a démarré l'année dernière et la présentation de l'étude de refonte est prévue pour janvier. Pour Miribel et Neyron, les diagnostics sont en cours, notamment l'état des berges.

○ **Lône de Jonage**

M. Vuylsteke explique ce projet situé à l'amont du parc et qui concerne la remise en eau de la Lône de Jonage. L'idée étant de recréer des zones humides à partir d'une prise d'eau sur le Canal de Jonage, ceci avec divers enjeux : biodiversité, hydrologique, et eau potable.

Le dossier réglementaire est maintenant déposé, et nous allons passer maintenant à la phase opérationnelle. Après la consultation pendant le printemps, l'expérimentation de mise en eau pourra avoir lieu en octobre 2024, sur environ 8 mois, soit jusqu'au mois de mai 2025.

○ **Aire de bivouac**

M. Trillat indique que l'étude de faisabilité vient de démarrer. Un 1^{er} comité technique a plutôt conforté le Symalim de créer cet équipement sur l'atol', à la place de certains terrains de tennis, et d'un espace de prairie. Cette aire de bivouac pourrait bénéficier des activités de l'atol : activités nautiques, magasin de vélo, restauration...), et posséderait un bloc sanitaire. Il reste quelques incertitudes qui sont en cours de vérification par le bureau d'étude.

En journée, l'accès pourrait avoir lieu par l'atol', et en soirée, accès plus confidentiel, et accès uniquement pour l'aire de bivouac.

M. Charles indique qu'il y a plusieurs hypothèses : soit installation pré-faite, soit installation de tentes par les usagers. Il rappelle également que cette aire répondra à une vraie demande des usagers qui font le parcours Léman – Méditerranée.

Mme Creuze rappelle qu'il n'y aura pas de camping-cars ni de caravanes.

M. Thiebaut voudrait savoir si une évaluation économique a été réalisée.

Le point sera plus précis lors du copil du 21/12 prochain, et le projet sera testé sur 2024.

○ **PPRNI**

Le préfet souhaite engager la révision des 2 PPRNI : PPRNI Grand Lyon secteur Rhône amont et PPRNI Grand Lyon secteur Villeurbanne. (Encore en discussion actuellement)

Mme Guibert explique que cela a lieu en réponse aux demandes de hausse de niveau de protection de la commune de Vaulx-en Velin, au niveau du système d'endiguement.

Le Symalim a rencontré la DDT pour des questions relatives aux projets sur le Grand Parc, notamment le Pôle France Aviron et la future aire de bivouac...

M. Charles précise que cela peut poser un problème aussi sur les occupations temporaires, par exemple : Woodstower.

M. Goubet fait remarquer qu'il faudra être cohérent entre le département du Rhône et le département de l'Ain... Qu'il n'y ait pas finalement une simple barrière administrative.

Mme Guibert indique que c'est déjà le cas, notamment au niveau des arrêtés sécheresse qui sont différents.

Mme Pommaz pense qu'il vaudrait mieux parler territoire, et de ce fait voir plutôt le préfet de Région.

ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES

2023-105 - Compte-rendu des décisions prises par la Présidente en vertu de la délégation accordée par la délibération n°2021-021 du 29 juin 2021

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2023-106 - Nouvelles dispositions relatives au Forfait Mobilité Durable

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CONVENTIONS / MARCHES / CONCESSION

2023-107 - Convention MDL Politique de la ville

Mme Vital indique que la demande subvention a été reprise par le Symalim, avec 2 cadres de financement : Le financement d'une équipe projet, et le financement du dispositif quartiers d'été. La Métropole de Lyon a délibéré le 25 septembre – Ils n'attendent que la convention du Symalim pour verser la subvention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2023-108 - Convention-Cap Sur le Rhône

Mme Vital indique que le réseau Cap sur le Rhône regroupe un réseau de musées, de sites naturels, culturels, touristiques, tout le long de l'axe Rhône-Saône, Léman et Rhône amont. L'objectif étant de valoriser le patrimoine lié au Rhône à travers la mise en œuvre de projets culturels, pédagogiques et de communication.

Le Grand Parc est adhérent depuis la création de ce réseau, et le Symalim reprend la gestion de cette convention.

Pour 2024, il y a différents projets : atelier d'écriture, roman photo...Les élus seront informés des événements lorsque les dates seront fixées.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2023-109 - Natura 2000 - convention de transfert de l'animation entre la Région et le Symalim pour 3 ans

Mme Guibert donne toutes les explications concernant Natura 2000 :

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la région Auvergne Rhône Alpes a repris la gestion des sites Natura 2000, mais ouvre la possibilité par dérogation, de conserver l'animation du site.

Le Symalim a donc obtenu cette dérogation.

Au niveau du financement pour 2024, le Symalim n'aura pas d'aides de la Région Rhône Alpes, mais a la possibilité d'aides FEADER à 50%, soit 11K€.

M. Charles précise qu'une demande a été faite également auprès de la Métropole de Lyon, qui a donné un accord de principe afin de compenser le financement. Cependant, la Métropole a besoin d'avoir une vision complète de l'état des finances du Symalim et de la Ségapal avant de s'engager.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

FINANCES

2023-110 - Adoption de la nomenclature M57 au 1er janvier 2024

Mme Kassama indique que cette adoption est une obligation depuis 2015, par suite de la création de la Métropole de Lyon. Mme Kassama précise que le compte administratif sera voté au mois de juin 2024.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2023-111 - Adoption d'un règlement budgétaire et financier

Mme Kassama indique que l'adoption de la nomenclature M57 implique la rédaction d'un règlement budgétaire et financier.

La délibération est donc adoptée à l'unanimité.

2023-112 - Fixation du mode de gestion des amortissements, des immobilisations et fongibilité des crédits suite à M57

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2023-113 - Nouvelle architecture des autorisations de programme 2024-2026

M. Charles précise qu'un groupe de travail avec la Ségapal a été mis en place, ce qui rendra les choses beaucoup plus lisibles pour les membres du comité.

M. Vieira se demande si une AP sera ouverte en étant plus spécifique à chaque dossier.

M. Charles lui confirme que ce sera fait par domaine, ce qui simplifiera le travail de l'année prochaine. M. Charles précise que cela était une volonté partagée également par la Ségapal.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2023-114 - Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées pour l'année 2023

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2023-115 - Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées pour l'année 2024

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2023-116 - Autorisation d'engagement, liquidation mandatement budget 2024

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2023-117 - Décision modificative n 3 du budget principal du SYMALIM - exercice 2023 - section de fonctionnement

Mme Bechoua indique qu'il s'agit uniquement d'une régularisation au niveau de la subvention versée par la Métropole de Lyon, en ce qui concerne la politique de la ville et les quartiers d'été.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2023-118 - Natura 2000 : demande de financement pour l'animation 2024

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2023-119 - Compte rendu de la commission d'appel d'offres du Symalim en date du 24/11/23

M. Trillat indique qu'une CAO s'est réunie le 24 novembre 2023 afin d'étudier une modification du marché de maîtrise d'œuvre relative au projet du Pôle France aviron sur L'atol'.

En effet, le projet a été redimensionné, notamment avec une ambition environnementale importante. Ainsi le coût prévisionnel des travaux estimé initialement à 2 100 000 € HT est maintenant de 2 676 792,00 € HT.

La CAO a émis un avis favorable sur cette modification n°3 qui consiste à augmenter la rémunération de la maîtrise d'œuvre de 53 073 euros, la portant à 249 455 euros au total, soit une hausse de 27,02 % par rapport à son montant précédent (196 382 €).

Cumulée avec la modification n°2 (+ 3 150 €), la hausse du marché est de 56 223 €, soit 29,09 % du montant initial.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2023-120 - MNT Avenant 2 au contrat de prévoyance collective

Mme Bechoua indique qu'au 1^{er} janvier 2024, la MNT a augmenté ses taux de 1.66% à 1.74%.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2023-121 - MNT Avenant 3 à la convention de participation santé

Mme Bechoua indique qu'au 1^{er} janvier 2024, la MNT a augmenté ses tarifs de 15%, ce qui sera une charge en plus pour les agents. Mme Bechoua précise que les agents ont été prévenus de cette augmentation, et l'ont tous accepté.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

POINT DIVERS

2023-122 - Natura 2000 - candidature pour être structure porteuse de l'animation du site

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme Creuze indique que l'Atol' sera fermé pendant toutes les vacances scolaires, et précise que le Symalim restera joignable par mail.

Mme Creuze rappelle un évènement important qui aura lieu sur le Grand Parc le 17 décembre : la venue de l'association Odysseus 3.1, dans le cadre de l'escale de la Fondation Tara Océan. Cet évènement a été diffusé sur les réseaux pour toucher un plus grand public.

M. Thiebaut souhaiterait que les élus soient informés des évènements bien en amont, et pas au dernier moment, avec possibilité si possible d'avoir au moins un calendrier à chaque Comité Syndical.

M. Charles indique que concernant cet évènement bien précis, le Symalim n'a pas reçu l'information plus tôt.

Mme Creuze indique que cette demande a été expressément réclamée à la Ségapal, et devrait être résolu en 2024.

Mme Vital précise qu'un intranet est en cours, et devrait être opérationnel en début d'année, ce qui devrait solutionner ce souci de communication.

Mme Creuze fait part également de la participation du Grand Parc au festival de l'eau qui aura lieu en juin 2024. Un appel à projet est donc à faire suivre dans toutes les collectivités

Mme Creuze rappelle la date du prochain Comité Syndical qui se tiendra le 1^{ER} Février 2024 à 14h

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Creuze lève la séance à 15h37

Catherine CREUZE
Présidente



Mathieu BRIERE
Secrétaire de séance

